

Article 1 : ORGANISATION

Le Trail du Haut Pilat est organisé le Dimanche 16 Octobre 2022 par la Foulée du Haut Pilat à St Genest Malifaux dans la Loire (association régie par la loi 1901).

La participation au Trail du Haut Pilat implique la connaissance et l'acceptation expresse du règlement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration ou de course sans dossard.

Article 2 : PARCOURS

3 parcours sont proposés avec un départ et une arrivée au village de St Genest Malifaux (à 15 Kms au Sud de St Etienne). Ils se situent entre 920 m et 1245m d'altitude dans le Parc Régional du Pilat. Des courses Enfants seront proposées pour les plus jeunes et jusqu'à la catégorie minime, dans la zone verte près du stade de St Genest Malifaux.

Ils empruntent à 95 % des monotraces, sentiers ou pistes forestières.

25 Km avec 770 m de dénivelés positif

14 Km avec 350 m de dénivelés positif

7 Km Départ Libre autour du Barrage de St Genest Malifaux

Il est expressément demandé aux participants de ne jeter aucun emballage ou papier sur le trajet.

Article 3 : CATEGORIES

Le parcours des 25 Km est ouvert aux coureurs nés en 2003 et avant : Espoir, Senior, Master.

Le parcours des 14 Km est ouvert aux coureurs nés en 2005 et avant : Junior, Espoir, Senior, Master.

Le parcours des 7 Km est ouvert aux coureurs nés en 2007 et avant : Cadet, Junior, Espoir, Senior, Master.

Article 4 : LES DOSSARDS

La remise des dossards s'effectuera au gymnase de St Genest Malifaux à partir de 7h. Des pointages étant effectués en plusieurs points du parcours, les dossards doivent être portés sur le devant du corps, et être entièrement visibles.

Article 5 : HORAIRES DE DEPART

25 Km à 9h00

14 Km à 9h30

7 Km à partir de 9h45 jusqu'à 10h30 (Départ par vagues toutes les 15 minutes)

2500 m à 11h00 : Minime et Benjamin Filles et Garçons (nés entre 2008 et 2011)

1200 m à 11h20 : Poussin Filles et Garçons (nés entre 2012 et 2013)

1000 m à 11h35 : Eveil Athlé Filles et Garçons (nés entre 2014 et 2015)

800 m à 11h50 : Baby Athlé Filles et Garçons (nés entre 2016 et 2017)

Article 6 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions à l'avance seront faites uniquement sur le site Logicourse.fr jusqu'au 14/10/2022 à Minuit. Les inscriptions par courrier seront adressées avant le Mardi 11/10 à J. Jourjon, Peybert, 42660 Marlhes.

Les inscriptions sur place avant le départ seront possibles, elles seront closes 30 mn avant le départ de chaque course et le prix d'inscription sera majoré.

Conformément à la réglementation des courses Hors Stade de la FFA, pour que toute inscription soit valide, chaque participant doit être titulaire : d'une licence Athlé Compétition, Athlé entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running, délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

Loi du 23 Mars 1999, art 6 : toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Ou d'une licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FFTri en cours de validité à la date de la compétition.

Ou d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.

Ou d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif.

Y compris les courses enfants.

Droit d'engagement :

Trail 25 Km : 19 € + Frais d'inscriptions en ligne

Course Nature 14 Km : 14 € + Frais d'inscriptions en ligne

Contre la Montre 7 Km : 10 € + Frais d'inscriptions en ligne

Course enfants : 3 € sur place

Majoration de 4 € pour le 25 Km et le 14 Km et de 3 € pour le 7 Km à partir du 15/10/2022 à 0 heure

Les droits d'engagement comprennent :

Dossard

Lots par catégorie

Attention lots pour tous limités aux 500 premiers inscrits

Ravitaillements

Un repas (soupe, fromage et dessert) sera compris dans le montant d'inscription pour tous les inscrits.

Pour les accompagnants, l'achat de ce repas sera possible au prix de 5 € le jour de la manifestation.

Article 7 : SECURITE

La sécurité est assurée par des secouristes, un médecin, et des bénévoles de la FOHP. Les organisateurs, pour des raisons de sécurité, se réservent le droit de modifier le règlement, les parcours et les horaires, jusqu'à l'annulation éventuelle de la course si les conditions l'exigent.

Le parcours du 25 kms se fait en semi autonomie, les participants sont tenus d'emporter une réserve d'eau minimale de 1/2l, téléphone portable, sifflet, couverture de survie.

Tout abandon, accident ou incident doit être signalé au poste de contrôle le plus proche et il est précisé que les participants se doivent secours et assistance.

En cas d'abandon, le participant doit se signaler au poste de contrôle ou de ravitaillement et restituer son dossard à l'organisation afin de transmettre l'information au PC Course.

Article 8 : BARRIERES HORAIRES

Les participants respectent les barrières horaires et les commissaires de course ont autorité à dévier ou arrêter tout participant dépassant les délais fixés.

Ainsi à la bifurcation des circuits 14 et 25 Kms, tous les participants du 25 kms se présentant au-delà de **10h15** seront déviés sur le parcours du 14 kms.

Article 9 RAVITAILLEMENT

Parcours 25 Km : 2 ravitaillements au Km 7 à Valadon et au Km 17 ainsi qu'à l'Arrivée.

Parcours 14 Km : ravitaillement au Km 7 à Valadon et à l'Arrivée.

Parcours 7 Km : ravitaillement à l'Arrivée.

Compte tenu de la situation sanitaire, chaque coureur doit se munir d'un gobelet de contenance de 15cl minimum afin de pouvoir se ravitailler sur l'ensemble des courses.

Article 10 : CLASSEMENT / RECOMPENSES

La remise des prix s'effectuera à 12h30 Au gymnase de St Genest Malifaux.

Un classement par catégorie sera établi. Lot non cumulable et non échangeable.

Les concurrents se verront remettre : Produits du terroir, articles de sport..., pour les podiums.

récompense 25 km: les 3 premiers du scratch et les premiers de chaque catégories hommes et femmes (de junior à Vétéran 4)

récompense 14 km: les 3 premiers du scratch et les premiers de chaque catégories hommes et femmes. (de cadet à Vétéran 4)

récompense 7 km: les 3 premiers du scratch hommes et femmes ainsi que le premier Cadet et la première Cadette.

Les Enfants reçoivent un sac collation à chacune de leurs arrivées.

Article 11 : ASSURANCE

Responsabilité Civile

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve auprès de MAIF, cette assurance couvre les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de leurs participants.

Individuelle Accident

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Article 12 : DROIT A L'IMAGE

Les concurrents, de part leur participation au Trail du Haut Pilat, autorisent les organisateurs ainsi que les ayants droits tels que les médias, partenaires à exploiter les images sur lesquelles ils pourraient apparaître.

Article 13 : ENVIRONNEMENT

Afin d'éviter le gaspillage de gobelets en plastique jetables sur la course, **chaque coureur doit se munir d'un gobelet de contenance de 15cl minimum** afin de pouvoir se ravitailler sur l'ensemble des courses ainsi qu'au repas. Au cours de cette épreuve nous utiliserons de la vaisselle biodégradable avec tri sélectif.

Laisser un souvenir dans les esprits, pas sur l'environnement : **Balisage sans bombe, uniquement avec de la rubalise et des flèches récupérées** avec aucun moyen mécanisé (sauf secours), fermeture des circuits en vtt. Chaque participant s'engage à ne pas dégrader l'environnement et à ne pas jeter des emballages vides sur le parcours.

Co-Voiturage pour vos déplacements sur le Trail du Haut Pilat.

Ces démarches placent l'épreuve du Trail du Haut Pilat dans une dynamique Eco Responsable.

Article 14 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Article 15 : ANNULATION

Toute demande d'annulation ne pourra être prise en compte que si elle est accompagnée d'un certificat médical, adressé à l'adresse suivante : JOURJON Julien, Peybert, 42660 Marlhès avant le Mardi 11 Octobre 2022.

Article 16 : MESURES SANITAIRES

Les mesures sanitaires appliquées le jour de l'épreuve pour les événements sportifs sur l'espace public peuvent être consultées à l'adresse suivante : www.sports.gouv.fr.